

**Curatelle renforcée**

Principe : régime d'assistance

- Le majeur accomplit seul les actes éminemment personnels
- Assistance du curateur pour les actes d'administration et de disposition
- Le juge des tutelles intervient principalement en cas de refus d'assistance par le curateur ou de refus de la personne de faire un acte qui compromet gravement ses intérêts

Actes	Majeur seul	Curateur	Juge des tutelles
<b>PERSONNE &amp; FAMILLE</b>			
<b>ENFANT</b>			
<b>Déclaration de naissance d'un enfant</b>	Majeur seul compétent		
<b>Reconnaissance d'un enfant</b>	Majeur seul compétent		
<b>Actes d'autorité parentale</b>	Majeur seul compétent		
<b>Choix ou changement du nom d'un enfant</b>	Majeur seul compétent		
<b>Consentement à sa propre adoption</b>	Majeur seul compétent		
<b>Consentement à l'adoption de son enfant</b>	Majeur seul compétent		
<b>Acte de notoriété</b>	Majeur seul compétent		
<b>MARIAGE / PACS</b>			
<b>Mariage</b>		Autorisation du curateur	A défaut d'autorisation du curateur, possibilité d'autorisation du juge
<b>Divorce</b> Divorce par consentement mutuel et pour acceptation du principe de la rupture interdits		Curateur assiste le majeur dans la demande en divorce ou dans la défense d'une action en divorce	
<b>PACS</b> Signature & modification		Curateur assiste le majeur	
Rupture	Majeur peut seul rompre le PACS	Simple assistance du curateur pour le partage des biens	
<b>LIBERALITES / SUCCESSION</b>			
<b>Testament</b>			
Élaboration	Majeur peut librement tester		
Révocation	Révocation du testament par le majeur seul		
<b>Donation</b>		Assistance du curateur nécessaire	
<b>Révocation de donation entre époux</b>		Nécessité accord curateur	
<b>Succession</b>			
Acceptation succession à concurrence actif net	Compétence majeur seul		

Actes	Majeur seul	Curateur	Juge des tutelles
<b>LIBERALITES / SUCCESSION (suite)</b>			
Acceptation pure et simple succession		Nécessité accord curateur	
Acceptation pure et simple legs universels ou à titre universel		Nécessité accord curateur	
Acceptation legs universel ou à titre universel à concurrence de l'actif net	Compétence majeur seul		
Acceptation legs à titre particulier et de donations non grevés de charge	Compétence majeur seul		
Renonciation à une succession		Nécessité accord curateur	
Révocation d'une renonciation à un legs		Nécessité accord curateur	
Déclaration de succession	Compétence majeur seul		
<b>BIENS</b>			
<b>LOGEMENT</b>			
<b>Mise en location</b>			Nécessité autorisation juge des tutelles
<b>Vente</b>			Nécessité autorisation juge des tutelles
<b>Souvenirs et objets personnels</b>	Libre disposition du majeur		
<b>Résiliation du bail du logement</b>			Nécessité autorisation juge
<b>Meubles garnissant le logement</b>			Nécessité autorisation juge
<b>BIENS IMMEUBLES (autre que logement)</b>			
<b>Acquisition immeuble (par emploi ou emploi de sommes d'argent judiciairement prescrit)</b>		Nécessité autorisation curateur	
<b>Acceptation promesse de vente</b>		Nécessité autorisation curateur	
<b>Constitution de droits réels (usufruit, servitude, hypothèques...)</b>		Nécessité autorisation curateur	
<b>Vente ou apport en société d'immeubles</b>		Nécessité autorisation curateur	
<b>Conclusion d'un bail</b>			
Supérieur à 9 ans		Nécessité autorisation curateur	
Inférieur à 9 ans	Majeur seul compétent		
<b>Effectuer de grosses réparations sur l'immeuble</b>		Nécessité accord curateur	
<b>Travaux d'amélioration utiles</b>	Majeur seul compétent		
<b>Résiliation bail d'habitation en tant que bailleur</b>	Majeur seul compétent		

Actes	Majeur seul	Curateur	Juge des tutelles
<b>BIENS MEUBLES</b>			
<b>Sommes d'argent</b>			
Ouverture d'un premier compte			Nécessité autorisation juge des tutelles
Ouverture d'un autre compte			Nécessité autorisation juge des tutelles
Modification de compte Changement agence bancaire			Nécessité autorisation juge des tutelles
Clôture compte			Nécessité autorisation juge des tutelles
Perception des revenus & gestion compte courant	Majeur dispose librement du solde une fois le budget respecté	Curateur perçoit les ressources et assure les dépenses courantes	
Délivrance carte bancaire de retrait		Nécessité accord curateur	
Délivrance carte bancaire de crédit		Nécessité accord du curateur	
Placement de capitaux		Nécessité accord curateur	
Quittance de paiement		Nécessité accord du curateur	
Décaissement de capitaux		Nécessité accord du curateur	
Souscription / rachat contrat assurance vie		Nécessité accord curateur	
<b>Instruments financiers</b>			
Résiliation contrat de gestion de valeurs mobilières et instruments financier	Majeur seul compétent		
Conclusion de contrat de gestion de valeurs mobilières et instruments financiers		Nécessité accord curateur	
Vente d'instruments financiers		Nécessité accord curateur	